



CONVENTION D'UTILISATION DU SITE DU PLAN D'EAU DE MÉZIÈRES-ÉCLUZELLES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE « LA FÊTE DU PLAN D'EAU » AVEC L'ASSOCIATION LES AMIS DES FLOTS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, sise 4 rue de Châteaudun à Dreux (28100), représentée par son Président, Monsieur Gérard SOURISSEAU, ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux »

et Les Amis des Flots, association sise à 15 rue de Carnac, 78180 MONTIGNYLE BRETONNEUX, représentée par M. Erwan LOZACH, son Président, ci-après dénommée « le bénéficiaire »

Il a été convenu ce qui suit :

Par les présentes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux autorise l'association Les Amis des Flots à occuper de manière temporaire le site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles dont la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a repris en régie l'exploitation, le 16 décembre 2024.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Le site du plan d'eau d'intérêt communautaire appartient à la Communauté d'Agglomération et a pour projet de développer et d'intégrer l'équipement de la base nautique dans le paysage. Ainsi, l'offre de loisirs et sportive de pleine nature pour les usagers est renforcée et élargie. Dans le cadre de cette promotion, une fête du plan d'eau est organisée pour la réouverture de la saison, le 11 avril 2026.

L'association Les Amis des Flots souhaite effectuer une démonstration de modélisme afin de faire découvrir cette discipline au public lors de cette journée.

Ces animations seront organisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

ARTICLE 2 – Durée

La mise à disposition du site du plan d'eau à l'association de modélisme est accordée pour la journée du 11 avril 2026.

ARTICLE 3 – Disposition initiale

Un formulaire de demande d'utilisation du site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles a été au préalable soumis à la validation du service Grand cycle de l'eau et Biodiversité dont l'une des prérogatives est de s'assurer du respect des règles environnementales liées à l'organisation de manifestations autour du plan d'eau.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A
Le

**Pour la Communauté d'Agglomération
du Pays de Dreux**



Gérard SOURISSEAU

Pour l'Association Les Amis des Flots

Erwan LOZACH



CONVENTION D'UTILISATION DU SITE DU PLAN D'EAU DE MÉZIÈRES-ÉCLUZELLES DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION SPORTIVE LA FÊTE DU PLAN D'EAU AVEC L'ASSOCIATION DE MODÉLISME DE SAINT-LUBIN-DES-JONCHERÊTS

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, sise 4 rue de Châteaudun à Dreux (28100), représentée par son Président, Monsieur Gérard SOURISSEAU, habilité aux présentes, ci-après dénommée « la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux »

et L'association de modélisme de Saint Lubin des Joncherêts, sise au 20 rue des écoles, 28350 SAINT LUBIN DES JOCHERÊTS, représentée par M. Didier COSTE, son Président, ci-après dénommée « le bénéficiaire »

Il a été convenu ce qui suit :

Par les présentes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux autorise l'association Les Amis des Flots à occuper de manière temporaire le site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles dont la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a repris en régie l'exploitation, le 16 décembre 2024.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Le site du plan d'eau d'intérêt communautaire appartient à la Communauté d'Agglomération et a pour projet de développer et d'intégrer l'équipement de la base nautique dans le paysage. Ainsi, l'offre de loisirs et sportive de pleine nature pour les usagers est renforcée et élargie. Dans le cadre de cette promotion, une fête du plan d'eau est organisée pour la réouverture de la saison, le 11 avril 2026.

L'association de modélisme de Saint Lubin des Joncherêts souhaite effectuer une démonstration de modélisme afin de faire découvrir cette discipline au public lors de cette journée.

ARTICLE 2 – Durée

La mise à disposition du site du plan d'eau à l'association de modélisme est accordée pour la journée du 11 avril 2026.

Ces animations seront organisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

ARTICLE 3 – Disposition initiale

Un formulaire de demande d'utilisation du site du plan d'eau de Mézières-Écluzelles a été au préalable soumis à la validation du service Grand cycle de l'eau et Biodiversité dont l'une des prérogatives est de s'assurer du respect des règles environnementales liées à l'organisation de manifestations autour du plan d'eau.

Fait en 2 exemplaires originaux.

A
Le

**Pour la Communauté d'Agglomération
du Pays de Dreux**



Gérard SOURISSEAU

**Pour l'Association de modélisme de
Saint Lubin des Joncherêts**

Didier COSTE